



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE a.s.b.l. (L.F.F.S.)

Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans - N° d'entreprise : 0418.481.457 – RPM Liège



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 25/11/2025 - N° 03 (2025-2026)

SIEGENT	: M. WALLEMME	- Membre Commission sportive provinciale Hainaut
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. LERMENIER	- Représentant de la Commission provinciale d'arbitrage
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
EXCUSES	: M. DEGEE	- Président
	: M. POULET	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur

La séance est présidée par Christian Wallemme.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 28/10/2025 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAVET1703	VE	24/10/2025	20:00	JEM2	JEMEPPE UTD V	- NP AUVELAIS V	0-5 Fft
NACPPRM036	LU	27/10/2025	20:00	LANE	SOMZEE TOYS	- MF EVELETTE	5-0 Fft
NAP4D1704	VE	24/10/2025	19:30	ANHE	JEUN MOSAN ANHEE	- SPORTING ANDENNE B	5-0 Fft
NAP2A1802	VE	31/10/2025	21:10	EMIN	KFK FLOREFFE	- AS FUTSAL NAMUR	0-5 Fft
NAP2A1804	VE	31/10/2025	22:30	VEZI	SPORTING ANDENNE	- SQUADRA VEDRIN	5-0 Fft
NAVET1803	JE	30/10/2025	20:00	TEMP	AC NAMUR	- MFC CINEY V	0-5 Fft
NAVET1806	VE	31/10/2025	22:15	BEA1	AG2 HEER-BG V	- A TAVIERS V	5-0 Fft
NAP2B1902	JE	06/11/2025	21:15	COU1	RSC FRASNES	- MF EVELETTE	5-0 Fft
NACPPRM061	ME	05/11/2025	21:30	SOUV	DYNAMIC GEMBLOUX	- SPORTING WALCOURT	0-5 Fft
NACPPRM040	VE	07/11/2025	21:45	LANE	ZENITH LANEFFE	- FLORENNES UTD B	5-0 Fft
NAP4C2001	LU	10/11/2025	20:00	AUVE	BIANCONERO SAMBREV	- BOIS DE VILLERS B	5-0 Fft
NACPPRM035	LU	10/11/2025	20:00	HAVE	HORNY HORNET CINEY	- JP CJ LEUZE B	5-0 Fft
NAP4A2003	VE	14/11/2025	20:00	AUVE	NP AUVELAIS	- SOMZEE TOY'S B	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4A1102	ME	15/10/2025	21:30	WALC	MZA TARCIENNE	- WALCOURT EAGLES	0 5 Fft
NAP4D1403	ME	22/10/2025	21:00	GESV	NAMUR PIRATES B	- CELTIC NAMUR B	5-0 Fft
NAP3C1001	VE	24/10/2025	21:00	MIAV	MFC ONHAYE	- MFC ANDENNE 53	0 5 Fft
NAP11602	JE	16/10/2025	22:00	PHIL	OLYMPIQ SAUTOUR	- WS ROCHEFORT	0 5 Fft
NACPPRM039	LU	03/11/2025	22:00	EGHE	BB FERNELMONT	- BIANCONERO SAMBREV	5-0 Fft
NAP11705	VE	24/10/2025	22:00	ROCH	WS ROCHEFORT	- CH ILIRIA NAMUR	0 5 Fft
NACPPRM005	LU	06/10/2025	22:00	ANHE	JMA ANHEE C	- BIANCONERO SAMBREV	0 5 Fft

NACPPRM075	ME	29/10/2025	19:45	GEM2	SCOUSERS GEMBLOUX	-	BV MONT D	5-0 Fft
NACPPRM076	MA	04/11/2025	21:15	COU1	RSC FRASNES	-	NATOYE FUTSAL	5-0 Fft
NACPPRM059	ME	05/11/2025	21:55	BOUG	SQUADRA VEDRIN B	-	LIBERTY PONTAURY	0 5 Fft
NAP2B1903	VE	07/11/2025	22:00	DINA	BFM DINANT B	-	AG2 HEER-BG	5-0 Fft
NAP3C1907	LU	10/11/2025	21:10	HAVE	ADN HAVELANGE	-	BORUSSIA LOYERS C	5-0 Fft

2.2. Dossier N° 2025-2026/015.

<u>Date</u>	:	03/10/2025
<u>Rencontre</u>	:	Baty Boys Havelange B – Mascaux Jambes – Div 3B
<u>En cause de</u>	:	Pecheur Romain – 837926 – 04/02/1991 – Baty Boys Havelange – 6491 (P.O.)
	:	Mariage Célestin – 833118 – 14/08/1995 – Baty Boys Havelange – 6491 (P.O.)
	:	Jahiu Erduan – 855058 – 15/12/1999 – Mascaux Jambes – 7508 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	:	Vanrykel Antoine (P.O.)
<u>Objet</u>	:	Réclamation – Score inversé

Délibéré

Vu la décision de la Commission sportive provinciale du 28/10/2025 ;
 Vu la réclamation introduite par le club Baty Boys Havelange par recommandé le 07/10/2025 laquelle est recevable ;
 Vu le rapport de l'arbitre ;
 Vu l'art 179.3 du règlement organique de la Ligue ;
 Entendu l'arbitre ;
 Entendu les parties en cause quant à leurs arguments ;
 Attendu qu'il est établi que le score a été inversé et que les 3 parties le reconnaissent ;
 Par ces motifs :
 La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement ;
 - déclare la réclamation fondée ;
 - fixe le score de la rencontre à 4-1 ;
 Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025.

2.3. Dossier N° 2025-2026/017

<u>Date</u>	:	16/10/2025
<u>Rencontre</u>	:	Olympique de Sautour – White Star Rochefort – Div 1
<u>En cause de</u>	:	Supporters Olympique de Sautour – 7517
	:	Dereppe Justin – 865246 – 23/11/1985 – Olympique de Sautour - 7501 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	:	Vansteenkiste Renaud (P.O.)
<u>Objet</u>	:	Attitude du public (J)
	:	Opposition

Délibéré

Vu l'acte d'opposition transmis par recommandé le 04/11/2025, lequel est recevable ;
 Vu le rapport de l'arbitre ;
 Entendu l'arbitre ;
 Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;
 Attendu qu'il est établi que des supporters d'Olympique de Sautour sont entrés sur le terrain ;
 Par ces motifs :
 La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
 - maintien l'amende de 50 € ;
 - rétabli le score 8-7 ;
 Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2025-2026/027

Date	: 03/11/2025
Rencontre	: Somzée Toys – MF Oheytois B – Div 2B
En cause de	: Collard Théo – 884777 – 12/04/2005 – MF Oheytois - 7448
Arbitre	: Riffart Joël
Objet	: Insultes et grossièretés (A.2.1) : Menaces (A.4)
Délibéré	: Vu le rapport de l'arbitre ; Application des articles art A.2.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction.	: Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 08/12/2025 au 04/01/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.1.2. Dossier N° 2025-2026/028

Date	: 03/11/2025
Rencontre	: MFC Vedrin – Celtic Namur B – Div 4D
En cause de	: Hoareau Clément – 886579 – 05/01/2002 – Celtic Namur - 7675
Arbitre	: Vanrykel Antoine
Objet	: Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré	: Vu le rapport de l'arbitre ; Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction.	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/12/2025 au 14/12/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.1.3. Dossier N° 2025-2026/030

Date	: 07/11/2025
Rencontre	: Impak Chaumont/Hanzinne D – Bois de Villers D – Div 4C
En cause de	: Scieur Kenny – 848038 – 02/02/1991 – Impak Chaumont/H - 7153
Arbitre	: Chefneux Gaël
Objet	: Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré	: Vu le rapport de l'arbitre ; Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction.	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/12/2025 au 14/12/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.1.4. Dossier N° 2025-2026/031

Date	: 07/11/2025
Rencontre	: Impak Chaumont/Hanzinne D – Bois de Villers D – Div 4C
En cause de	: Bodart Florentin – 875851 – 06/08/2004 – Impak Chaumont/H - 7153
Arbitre	: Chefneux Gaël
Objet	: Faute brutale et dangereuse (B.2)
Délibéré	: Vu le rapport de l'arbitre ; Application de l'art B.2 du barème de sanctions
Transaction.	: Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 08/12/2025 au 28/12/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.1.5. Dossier N° 2025-2026/033

Date	: 17/11/2025
Rencontre	: BV Mont C – ADN Havelange – Coupe

<u>En cause de</u>	: Rousseau Nicolas – 868405 – 22/07/1998 – BV Mont – 3896
<u>Arbitre</u>	: Plomteux Christophe
<u>Objet</u>	: Attitude déplacée (A.3)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanctions	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 08/12/2025 au 21/12/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.1.6. Dossier N° 2025-2026/037

Monsieur Peeters ne siège pas.

<u>Date</u>	: 21/11/2025
<u>Rencontre</u>	: Impak Chaumont – Nosta Mettet B – Div 3A
<u>En cause de</u>	: Vanherck Patrice – 863724 – 30/08/1978 – Nosta Mettet - 5996
<u>Arbitre</u>	: Rifflart Joël
<u>Objet</u>	: Faute non dangereuse (B.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/12/2025 au 14/12/2025.

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023 et du 18/09/2025)

3.2.1. Dossier N° 2025-2026/032

<u>Date</u>	: 07/11/2025
<u>Rencontre</u>	: BFM Dinant D – Toro Beauraing – Div 4B
<u>En cause de</u>	: Wolteche Romane – 852801 – 24/09/1997 – BFM Dinant - 2166
<u>Objet</u>	: Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 17/11/2025 au 23/11/2025.

Ainsi prononcé à Ciney le 10/11/2025.

3.2.2. Dossier N° 2025-2026/034

<u>Date</u>	: 14/11/2025
<u>Rencontre</u>	: AS Futsal Namur – FC Flavion – Coupe
<u>En cause de</u>	: Sciarretta Alessio – 853667 – 24/10/1997 – FC Flavion - 5687
<u>Objet</u>	: Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction	
<u>Transaction.</u>	: Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 08/12/2025 au 14/12/2025

Ainsi prononcé à Ciney le 19/11/2025

3.2.3. Dossier N° 2025-2026/035

<u>Date</u>	: 14/11/2025
<u>Rencontre</u>	: Namur Pirates – Sporting Namur – Div 3B
<u>En cause de</u>	: Melot Florien – 872346 – 29/12/2000 - Namur Pirates - 6490
<u>Objet</u>	: Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction	

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 01/12/2025 au 07/12/2025
Ainsi prononcé à Ciney le 19/11/2025

3.3. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 244 .2 du ROL)

3.3.1. Néant.

3.4. Comparutions

3.4.1. Dossier N° 2025-2026/025.

Date : 31/10/2025
Rencontre : Rea Loyers KN – MF Oheytois – Div 1
En cause de : Lebeau Arthur – 877707 – 25/04/2005 – MF Oheytois – 7448 (P.O.)
Arbitre : Darc Dimitri (P.O.)
Objet : Voie de fait (B.8.4)
Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Attendu que M. Lebeau Arthur – 877707 est absent non excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi qu'un coup de pied volontaire a été donné ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :
- inflige au nommé Lebeau Arthur – 877707 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 26/11/2025 au 24/05/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025.

3.4.2. Dossier N° 2025-2026/026

Date : 31/10/2025
Rencontre : NP Auvelais – Zenith Laneffe B – Div 4A
En cause de : Salmon Brandon – 886819 – 25/11/2002 – NP Auvelais – 5990 (P.O.)
Arbitre : Masarotti Franco (P.O.)
Objet : Poussée brutale (B.8.2)
Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu que M. Masarotti Franco est absent excusé ;
Entendu que M. Salmon Brandon – 886819 est absent non excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que l'intéressé a poussé violemment un adversaire par terre ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :
- inflige au nommé Salmon Brandon – 886819 une suspension de toutes fonctions de 12 semaines du 08/12/2025 au 01/03/2026 (point B.8.2 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

3.4.3. Dossier N° 2025-2026/029

Date : 07/11/2025
Rencontre : Nosta Mettet Oret – MFC Namur Utd – Div 1
En cause de : 1.Remy Maximilien – 832786 – 05/06/1996 – Nosta Mettet Oret – 5996 (P.O.)

Arbitre
Objet
 : 2.Lavallée Noah – 872820 – 10/07/2006 – MFC Namur Utd – 4632 (P.O.)
 : Vansteenkiste Renaud (P.O.)
 : Voie de fait (B.8.4) pour le 1.
 : Bousculade (B.8.2) pour le 2.

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Lavallée Noah – 872820 est absent non excusé ;

Attendu que M. Remy Maximilien – 832786 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Attendu que M. Lavallée a été exclu pour son geste consécutivement à deux cartes jaunes.

Qu'en conséquence, la prévention à son encontre doit être annulée ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige au nommé Remy Maximilien – 832786 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 26/11/2025 au 24/05/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 25/11/2025

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du au inclus	Commentaire
832786	Remy Maximilien	Nosta Mettet-Oret	26/11/2025	24/05/2026
848038	Scieur Kenny	Impak Chaumont/Hanzinne	08/12/2025	14/12/2025
852801	Wolteche Romane	BFM Dinant	17/11/2025	23/11/2025
853667	Sciarretta Alessio	FC Flavion	08/12/2025	14/12/2025
863724	Vanherck Patrice	Nosta Mettet-Oret	08/12/2025	14/12/2025
868405	Rousseau Nicolas	BV Mont	08/12/2025	21/12/2025
872346	Melot Florien	Namur Pirates	01/12/2025	07/12/2025
875851	Bodart Florentin	Impak Chaumont/Hanzinne	08/12/2025	28/12/2025
877707	Lebeau Arthur	MF Oheytois	26/11/2025	24/05/2026
884777	Collard Théo	MF Oheytois	08/12/2025	04/01/2026
886579	Hoareau Clément	Celtic Namur	08/12/2025	14/12/2025
886819	Salmon Brandon	NP Auvelais	08/12/2025	01/03/2026

5. FRAIS

Matricule	Nom club	Frais adm.	Amende Susp.	Dépl. Arbitre	Divers	Total (€)
2166	BFM Dinant (2526/032)	12,50 €	2,50 €			15 €
3896	BV Mont (2526/033)	12,50 €	7,50 €			20 €
4632	MFC Namur Utd (2526/029)				12,50 € (1)	12,50 €
5687	FC Flavion (2526/034)	12,50 €	2,50 €			15 €
5990	NP Auvelais (2526/026)	12,50 €	30 €		12,50 € (1)	53 €
5996	Nosta Mettet-Oret (2526/029)	12,50 €	65 €	8 €		85,50 €
5996	Nosta Mettet-Oret (2526/037)	12,50 €	2,50 €			15 €
6490	Namur Pirates (2526/035)	12,50 €	2,50 €			15 €
7153	Impak Chaumont/Hanzinne (2526/030)	12,50 €	2,50 €			15 €
7153	Impak Chaumont/Hanzinne (2526/031)	12,50 €	7,50 €			20 €
7448	MF Oheytois (2526/025)	12,50 €	65 €	8 €	12,50 € (1)	98 €
7448	MF Oheytois (2526/027)	12,50 €	10 €			22,50 €
7501	Olympique de Sautour (25206/017)			8 €		8 €

7675	Celtic Namur (2526/028)	12,50 €	2,50 €			15 €
------	-------------------------	---------	--------	--	--	------

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

6. MISSIONS DES MEMBRES

Néant.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 16/12/2025 à Namur.
La séance est levée à 21h50.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Christian Wallemme
Président de séance

Jean SCHEERS
Secrétaire
Tf : 0487/333.710
Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne
Courriel : namur@lffs.eu